

LICENCE DE DROIT

Accès

Diplôme du baccalauréat ou équivalent. Baccalauréat Général conseillé.

Certaines universités proposent aux bacheliers qu'elles estiment insuffisamment préparés un accompagnement particulier (remise à niveau en français, en culture générale et en méthodologie) en vue de la réussite dans l'enseignement supérieur : l'acceptation sera alors conditionnelle (formalisée avec la réponse « Oui si » sur Parcoursup) et l'accompagnement peut prendre la forme d'une Licence en 4 ans ou d'heures supplémentaires durant la 1^{ère} année.

Attention au taux d'accès de la Licence envisagée, l'université pouvant donner une réponse « En attente » si le nombre de demandes excède le nombre de places.

Les Attendus Parcoursup

- **Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise les fondamentaux de la langue.

- **Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à comprendre l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- **Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- **Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

- **Etre intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entourent. Le droit ne peut en effet être étudié indépendamment des réalités humaines, sociales et politiques auxquelles il s'applique.

- **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

Au programme

La licence générale de droit permet d'assimiler les connaissances juridiques de base et de maîtriser un vocabulaire et des exercices totalement nouveaux : le commentaire d'arrêt ou la dissertation juridique (très différente de celle pratiquée en français).

Le tronc commun (L1 et L2)

Les enseignements des 2 premières années (4 semestres) sont organisés autour d'un tronc commun qui apporte les enseignements juridiques fondamentaux.

Au programme : droit civil, constitutionnel, administratif, pénal, européen, histoire du droit et des institutions, relations internationales, économie, finances publiques, travaux dirigés, informatique et langues vivantes.

Les spécialisations (L3)

Bien que généraliste, la 3^{ème} année (L3) permet de « colorer » sa licence par le choix d'un parcours, en fonction de ses goûts et de son projet professionnel. Sans être une réelle spécialisation, le parcours renforce la formation dans un domaine :

- **droit privé** (droit civil, droit des sociétés, droit commercial, droit du travail, droit judiciaire privé, droit de la propriété intellectuelle) ;
- **droit public** (droit administratif, droit fiscal, droit public des affaires, contentieux administratif) ;
- **droit européen et droit international** (droit européen, droit international public, droit du commerce international, droit comparé) ;
- **science politique** (droit, philosophie et doctrines politiques, vie politique, politiques publiques, sociologie politique, relations internationales...).

Par exemple, les étudiants en droit privé se dirigent plutôt vers les carrières judiciaires (avocat, magistrat, notaire...), tandis que les étudiants en droit public s'orientent plutôt vers les carrières administratives.

Les doubles cursus

Certains établissements organisent des **doubles licences** qui associent un autre domaine au droit, comme les biotechnologies, la science politique, l'économie et la gestion, les sciences sociales ou l'histoire de l'art... Des filières exigeantes et sélectives qui permettent d'acquérir une double compétence de plus en plus recherchée dans le monde du travail.

Les **licences franco-étrangères** forment des juristes bilingues, avec une partie de la formation qui s'effectue à l'étranger. On y étudie le droit français et un droit étranger (allemand, anglais, américain, russe, suisse...), avec un double-diplôme à la clé. Accès sélectif qui exige un très bon niveau dans la langue choisie.

Que faire après la licence de droit ?

La licence se décline en une quarantaine de mentions, allant du droit, à l'informatique, en passant par les arts. Organisée en parcours types, définis par chaque université, la licence permet d'acquérir une culture générale solide, des compétences disciplinaires, transversales et linguistiques. Après la licence (L3), il est possible de poursuivre des études en master (pour 2 ans) dans un parcours en cohérence avec la licence de Droit, mais aussi en école de commerce ou autres formations spécialisées... Après une 2^{ème} année validée (L2), accès possible en licence professionnelle (pour 1 an) ou en 3^{ème} année de BUT en cohérence avec le droit.

Avec une L2, l'étudiant peut s'orienter vers une licence pro, une 3^{ème} année de BUT ou un institut spécialisé (immobilier, assurances...). Certaines écoles professionnelles recrutent dès Bac+2 : greffes, administration pénitentiaire. Les admis aux concours ont souvent un niveau supérieur.

Avec une L3, le diplômé peut préparer un master (accès sélectif) en droit privé, droit public, droit des affaires, carrières judiciaires, droit social, droit international, carrières publiques, droit de l'environnement, droit des techniques de l'information et de la communication... Le M1 ou le M2 ouvre l'accès aux formations professionnelles : avocat, magistrat, notaire, commissaire de justice, commissaire de police... (sur concours).

Autre possibilité, notamment avec un **Parcours administration publique ou science politique** : préparer les concours de catégorie A, notamment celui des Instituts Régionaux d'Administration (IRA), pour intégrer la fonction publique ou d'autres concours de la haute fonction publique (d'État, européenne ou internationale). Passer par un institut d'études politiques (IEP) permet souvent d'augmenter ses chances (accès sélectif).